

Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations avec accent sur le projet de construction Posieux

Agroscope / Office fédéral des constructions et de la logistique

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué un audit de suivi auprès d'Agroscope et de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour vérifier la mise en œuvre de quatre recommandations émises en 2017¹. Sur la base d'informations des entités auditées, le CDF a considéré que trois de ces recommandations avaient déjà été mises en œuvre.

Dans le cadre du projet de construction du bâtiment destiné à accueillir l'Institut des sciences en denrées alimentaires (IDA) à Posieux – prévu à la fois comme un bâtiment de laboratoires, de production et administratif –, le CDF dénonçait en particulier l'insuffisance de la commande passée par la Confédération auprès du canton de Fribourg en tant que maître d'ouvrage ou futur bailleur. Il avait aussi critiqué les dispositions contractuelles relatives aux contributions fédérales convenues. Par conséquent, le CDF avait recommandé de suspendre provisoirement le projet, afin d'intégrer à la planification les changements d'exigences demandés et de clarifier le financement ainsi que les questions contractuelles.

Le calcul du loyer est basé sur des investissements d'un montant maximal de 124,4 millions de francs, financés par le canton de Fribourg. Ce financement n'était pas encore garanti au moment de l'audit de suivi.

Pour le CDF, les quatre recommandations qui ont fait l'objet de l'audit de suivi sont entièrement mises en œuvre.

La suspension du projet a permis de réorienter les investissements prévus pour la construction vers des besoins optimisés des utilisateurs

Avec le soutien de l'OFCL, Agroscope a pu formuler ses besoins d'utilisateur résultant de la réorganisation, de la réorientation, des optimisations de site et de l'exploitation des synergies, et les a intégrés dans le projet de construction prévu au moyen de différentes commandes. Le nouveau bâtiment de laboratoires, qui se trouve actuellement dans la phase d'étude du projet de construction et qui constitue un développement ultérieur du bâtiment initial mixte, a été légitimé par des décisions politiques de la Confédération.

Agroscope, l'OFCL et le canton de Fribourg en tant que maître d'ouvrage ont adapté par un avenant les dispositions contractuelles aux nouvelles circonstances. Le plan de paiement, qui régit les modalités de financement par la Confédération des « équipements mobiles » d'un montant d'environ 9 millions de francs, a également été mis à jour.

En outre, Agroscope et l'OFCL ont élaboré conjointement un plan d'exploitation global qui s'appliquera de manière uniforme au portefeuille immobilier utilisé.

Texte original en allemand

¹ Ces recommandations proviennent du rapport « Audit de rentabilité des infrastructures immobilières » (PA 17502). Le rapport d'audit est disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).